D21.01

RAPPORT DE CONTRÔLE VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

N° d'imprimé : **D144622495**

EXEMPLAIRE A CONSERVER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle Volontaire

▪

DATE DU CONTRÔLE

23/11/2026

N° PROCÈS-VERBAL

26205230

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

DEFAILLANCE(S) CONSTATEE(S) (NE PERMETTANT PAS LA VALIDATION D'UN CONTR?LE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE)

AUCUNE DEFAILLANCE CONSTATEE DANS LE CADRE DU CONTROLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

RAPPEL

Le contrôle volontaire ne dispense pas l'usager d'effectuer le contrôle technique réglementaire
Les résultats d'un contrôle volontaire ne peuvent servir d'éléments pour un contrôle technique obligatoire.
Ce contrôle volontaire ne peut être utilisé en cas de vente du véhicule

IDENTIFICATION DE L'INSTALLION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S054D111

RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

ADRESSE : 890 rue Jean Prouvé

54710 FLEVILLE DEVANT NANCY

Tél : 03.83.51.75.83 Fax: 03.83.51.75.52

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 054D1225

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1ere
GR-323-SA	09/10/2023	09/10/2023

Genre	Marque	Type
VP	RENAULT	M10RENVPE65H676

N° dans la série du type	Énergie
VF1RJL00XUC450778	EH

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale du véhicule
41646	ARKANA E-TECH

(*) Indications reprises sur le certificat d'immatriculation du véhicule

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Nom, Prénom : DIAC

Adresse : KHEFIFI SAMIH
06110 LE CANNET

Document présenté : Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

MESURES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km):	+1.9 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%):	0 %		0 %	
Force verticales :	840 daN		596 daN	
Frein de service				
Forces de freinage (déséquilibre) :	292 daN	283 daN	205 daN	207 daN
Déséquilibre (< 20%) :	4 %		1 %	
Forces de freinage (efficacité) :	292 daN	283 daN	205 daN	207 daN
Taux d'efficacité globale (≥ 58%) : 68 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥ 18%) : 20 %				
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%):	-1.0 %	-0.7 %		

CONTRÔLE VOLONTAIRE